

Image not found or type unknown



## Indemnisation forage

Par **Miranda2016**, le **20/02/2025** à **07:18**

J'ai vendu mon bien en ayant déclaré un forage sur mon terrain alors que celui ci est en réalité situé sur la parcelle voisine. Je disposais de mon propre système de pompage pour arroser mon jardin, d'où mon erreur. Aujourd'hui, le nouvel acquéreur me demande de payer le devis de ses travaux qui comportent le creusage du forage et l'installation d'une nouvelle pompe dans le but de construire une piscine. Je ne nie pas le dédommagement du creusage mais est-il en droit de me réclamer la pompe et les matériels annexes ? Merci de votre réponse.